

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

EARL de Clercq
9 bis rue de Champagne

51800 Sivry-Ante

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
21/05/2025	F01250500014	412750	F01250500014	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	EARL de Clercq					
NJB253A300	C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300	8	M3	130.00	1,040.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	8	UN	2.50	20.00	20 %
552	REP	8	UN	1.68	13.44	20 %
	CHQ CIC 6842489					
	Règlement le 07/05/2025 du montant : 1302.53 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 21/05/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,085.44 €
Total TVA :	217.09 €
Total TTC :	1,302.53 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250500014	F01250500014	21/05/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275735 EARL de Clercq						
07/05/2025	003304159	412750	NJB253A300	C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300	8	M3
07/05/2025	003304159	412750	552	REP	8	UN